

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice



**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE
PROSPERITE PARTAGEE (SCAPP) 2016-2030**

**NOTE ANNUELLE SECTORIELLE DE MISE EN ŒUVRE DU
CDS 8
« GOUVERNANCE ECONOMIQUE, FINANCIERE ET
ADMINISTRATIVE »**

- ANNEE 2019 -

SOMMAIRE

SIGLES	P.3
RESUME ANALYTIQUE	P.6
INTRODUCTION	P.8
A. CAPTURE DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE	P10
I. ENGAGEMENT DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE	P.10
II. ACCELERATION DES POLITIQUES PRO DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE	P.13
B. TRANSFORMATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	P.15
III. OPTIMISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	P.15
IV. AMELIORATION DE LA GESTION DU PERSONNEL DE L'ETAT	P.16
V. DEVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES ELECTRONIQUES	P.18
VI. PLANIFICATION, COORDINATION, SUIVI-EVALUATION DE LA SCAPP	P.20
C. MEILLEURE GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	P.21
VII. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	P.21
VIII. GOUVERNANCE DU SECTEUR PUBLIC ET REDUCTION DU RISQUE DE SURENDETTEMENT	P.24
IX. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE	P.24
X. GOUVERNANCE ECONOMIQUE	P.28
XI. ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES	P.30
D. FINANCEMENT DES CHANTIERS DU CDS 8	P.31
ANNEXE	P.36

SIGLES

AEP	Alimentation en Eau Potable
AFE	Accord de Facilitation des Echanges
ANJE	Allaitement Nourrisson et Jeune Enfant
ANRI	Agence Nationale de la Recherche et de l'Innovation
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
APD	Aide publique au Développement
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BM	Banque Mondiale
CAC	Centre d'Accueil des Citoyens
CANIF	Commission d'analyse des Informations Financières
CAM	Crédit Agricole de Mauritanie
CAON	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur Nation du FED
CAS	Charte Africaine de la Statistique
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
CDS	Comités de Développement Sectoriels
CEC	Comité Elargi de Concertation
CEP	Contrat Exploration Production
CERFIP	Cellule des Etudes et Réformes des Finances Publiques
CFPE	Centre de Formation de la Petite Enfance
CIAM	Centre International d'Arbitrage de Mauritanie
CIP	Comité Interministériel de Pilotage
CIR	Cadre Intégré Renforcé
CMDT	Cadre de Dépenses à moyen Terme
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNCMP	Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics
CNDP	Comité National de Dette Publique
CNRADA	Centre et du Développement Agricole
CNUCC	Convention des Nations Unies Contre la Corruption
CPN	couverture prénatale
CRD	Comité Régional de Développement
CRENAS	Centre de Récupération Nutritionnelle en Ambulatoire pour Sévère
CRENI	Centre de Récupération Nutritionnelle en Interne
CS	Chantier Stratégique
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
CTC	Comité Technique de Coordination
CTS	Comité Technique Sectoriel
CUAC	Convention Union Africaine sur la Corruption
DAD	Development Assistance Data base
DCEP	Direction de la Coopération, des Etudes et de la Programmation au MIDECE
DC-SCAPP	Direction de la Coordination de la SCAPP
DD	Dividende Démographique
DGAPE	Direction Générale d'Appui au Processus Electoral
DGB	Direction Générale du Budget
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGD	Direction Générale des Douanes

DGERSE	Direction Générale des Etudes, des Réformes et du Suivi-Evaluation
DGIPCE	Direction Générale de l'Investissement Public et de la Coopération Economique
DGPSD	Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement
DPAE	Direction de la Prévision et de l'Analyse Economique au MEF
DPCID	Direction de la Programmation, de la Coordination Intersectorielle et des Données au MEDD
DPCIS	Direction de la Programmation, de la Coopération et de l'Information Sanitaire au MS
DPSC	Direction de la Planification, du Suivi et de la Coopération au MHA
DPSP	Direction de la Promotion du secteur privé à la DGSP/MEF
DUE	Délégation de l'Union Européenne
EDSM	Enquête démographique et de Santé
EPCV	Enquête Permanente sur les conditions de vie des ménages
EPU	Examen Périodique Universel
FED	Fonds Européen pour le Développement
FMI	Fonds Monétaire International
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau
FRD	Fonds Régional de Développement
GCM	Garde Côtes Mauritanienes
GEV	Gestion Efficace des Vaccins
GU	Guichet Unique
HCRSI	Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
IDE	Investissements Directs Etrangers
IGF	Inspection Générale des Finances
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêche
INPC	l'Indice National des Prix à la Consommation
IPC	Indice de Perception de la Corruption
IPS	Indicateurs de Prestation de Services
ISMS	Institut Supérieur des Métiers de la Statistique
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractive
LOLF	Loi Organique des Lois des Finances
MASEF	Ministère des affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCIT	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MDR	Ministère du Développement Rural
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEI	Ministère de l'Economie et de l'Industrie
MFPTEMA	Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et de la Modernisation de l'Administration
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MPEMi	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines
MS	Ministère de la Santé
NASMO	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP
ODD	Objectifs de Développement Durable
OESP	Observatoire économique et Social de la Pêche
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMLCC	Observatoire Mauritanien de Lutte Contre la Corruption
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Pêches
ONS	Office National de la Statistique
ONSER	Office National des Services d'Eau en milieu Rural
PAGOURDEL	Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local
PAMIF	Projet d'Appui à la Modernisation de l'Infrastructure Financière
PAMO-FED	Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du FED
PAT	Plan d'Action Triennal
PIP	Programme d'Investissement Public
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNIDDLE	Programme National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et l'Emploi des Jeunes
PNISER	Programme National Intégré pour le Secteur de l'Eau en milieu Rural
PNUD	Programme des Nations pour le Développement
PPP	Partenariat Public-Privé
RAMO	Rapport Annuel de Mise en Œuvre de la SCAPP
RIMRAP	Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Protégée
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SGRDDP	Stratégie de Gestion Responsable pour Un Développement Durable des Pêches et de l'Economie maritime
SIGIP	Système Intégré de gestion de l'Investissement Public
SIGPTS	Système Intégré de Gestion des Populations et des Titres Sécurisés
SNAJ	Stratégie Nationale d'Accès à la Justice
SNFAD	Stratégie Nationale de Formation des Acteurs de la Décentralisation
SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNJSL	Stratégie Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SNPE	Stratégie Nationale de la Protection de l'Enfant
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SONUB	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence B
SONUC	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence C
SRMNIN	Santé Reproductive, Maternelle, Néonatale et Infantile
SSE	Système de Suivi Evaluation
SWEDD	Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend (Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique)
SYDONIA	Système Douanier Automatisé
TADAMOUN	Agence Nationale de lutte contre les séquelles de l'esclavage, de l'insertion et de lutte contre la pauvreté
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union Européenne
UNFPA	Fonds des Nations-Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ZEP	Zones d'Education Prioritaires
ZES	Zone d'Emménagement Spéciale
ZLECA	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

RESUME ANALYTIQUE

Conformément aux agendas de développement durables 2030 et 2063 de l'Union Africaine, le gouvernement mauritanien s'est engagé à intensifier les investissements en faveur de la jeunesse en tant que principal levier pour l'exploitation du dividende démographique. En effet, l'engagement politique en faveur de la capture du dividende démographique s'est traduit par une accélération des politiques pro dividende démographique, notamment à travers l'élaboration de la politique nationale de population ainsi que la préparation de l'Observatoire National du Dividende Démographique. Ce qui permettra d'améliorer le niveau d'autonomisation des femmes et des adolescentes, d'accéder plus facilement aux services de santé reproductive, infantile et maternelle de qualité, et d'accroître la génération et le partage des connaissances des capacités et de la coordination régionale.

En termes de sensibilisation et d'engagement politique en faveur de la capture du dividende démographique, les efforts s'appuient sur les réseaux régionaux de parlementaires, les chefs religieux et les organisations de la société civile pour favoriser un réel changement social et comportemental permettant la scolarisation des filles, l'autonomisation des femmes (ODD5) et la promotion de l'utilisation des méthodes de contraception modernes.

En matière de transformation de l'administration publique, cette dernière a connu des progrès notables, notamment à travers l'optimisation de l'administration publique, l'amélioration de la gestion du personnel de l'Etat et l'utilisation grandissante des moyens et services électroniques grâce à plusieurs actions qui ont contribué au développement de l'infrastructure et de la plateforme électronique. En effet, afin de rendre l'administration plus efficace, une commission technique a été mise en place pour la révision du cadre juridique et réglementaire régissant la gestion des personnels des collectivités décentralisées, du système de retraite dans la Fonction Publique et fixant les règles et les modalités pratiques d'organisations des élections professionnelles dans la Fonction Publique.

A cela s'ajoute l'opérationnalisation du cadre institutionnel et technique du système de suivi évaluation de la SCAPP et l'adoption d'une nouvelle loi d'orientation, en 2018, relative à la SCAPP qui consacre sa régionalisation et son étroite connexion avec la nouvelle loi organique relative aux lois des finances (LOLF).

En matière de gestion des finances publiques, les autorités ont procédé à la rénovation du cadre légal des finances publiques à la lumière des principes édictés par la nouvelle loi organique relative aux lois de finances promulguée en 2018. Ce nouveau dispositif modernise le processus de préparation du budget de l'Etat, instaure de nouvelles exigences en matière de sincérité budgétaire et comptable, d'efficacité des contrôles sur l'exécution du budget de l'Etat ainsi que le principe de redevabilité et de reddition des comptes des gestionnaires.

Quant à la soutenabilité et la viabilité de la dette publique, elle a continué à être améliorée grâce à la mise en place du Cadre institutionnel de formulation, de sélection et de programmation de l'investissement public ainsi que des rapprochements faits avec les entreprises publiques et les recouvrements de la dette rétrocedée.

Dans le domaine de lutte contre la corruption, plusieurs actions ont été réalisées ces dernières années dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC), notamment dans le domaine de l'information et de la sensibilisation. D'autres actions de grandes importances ont également été réalisées comme l'adoption du Code des Marchés

publics, le respect des normes de l'ITIE et la création d'un parquet anticorruption. En revanche, le mécanisme de suivi et d'évaluation de cette Stratégie devant se reposer sur la mise en place d'un Observatoire Indépendant de Corruption d'une part et la création d'un Comité de Suivi et d'Evaluation composé de représentants du gouvernement, du secteur privé et de la société civile tarde à se réaliser.

Sur le plan de la mise en œuvre des différents dispositifs, de règles et de normes afin d'assurer une meilleure coordination des actions publiques en matière de gouvernance économique, un outil d'élaboration du cadrage macroéconomique a été mis en place. Il permet l'analyse de la politique économique et notamment le suivi de la SCAPP.

Par ailleurs, parmi les actions pour le renforcement de l'outil statistique, il y a lieu de noter la création d'un nouvel Institut Supérieur des Métiers de la Statistique (ISMS) au sein de l'Ecole Supérieure Polytechnique, la réalisation de deux enquêtes nationales majeures dont l'EPCV, l'actualisation de l'annuaire statistique de Mauritanie 2017 et du répertoire des entreprises de pêche ainsi que la révision et la migration des comptes nationaux suivant le SCN 2008. Ces réalisations ont été accompagnées de la production et de la publication des statistiques conjoncturelles, dont la rénovation de l'IPI, la production de l'INPC, de l'ICC ainsi que l'actualisation du commerce extérieur 2018.

INTRODUCTION

En cohérence avec l'agenda de 2030 pour le développement et ses Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'agenda 2063 de l'Union Africaine, le Gouvernement Mauritanien a adopté la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) qui couvre la période 2016-2030. La SCAPP vise à favoriser une croissance économique accélérée et diversifiée, inclusive et réductrice des inégalités, verte et durable permettant la satisfaction des besoins essentiels de tous les citoyens et leur accès au mieux-être dans un cadre de bonne gouvernance. Pour atteindre ces objectifs, la SCAPP pose les jalons d'importantes transformations de la société et de l'économie mauritaniennes et repose sur trois leviers stratégiques convergents correspondant aux objectifs stratégiques retenus :

- Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance forte, inclusive et durable ;
- Levier stratégique 2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base
- Levier stratégique 3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Ces leviers stratégiques se déclinent en quinze chantiers stratégiques qui à leur tour se déclinent en cinquante-six interventions prioritaires correspondant à des réformes, des programmes, des projets ou des actions significatives qui composent le premier plan quinquennal 2016-2020.

La coordination de la SCAPP constitue l'élément clef du dispositif de suivi évaluation de la SCAPP. Elle rend compte des réalisations sectorielles à travers les Notes Annuelles sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP (NASMO) qui constituent l'étape cruciale pour élaborer le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) de la SCAPP. Les Comités de Développement Sectoriels (CDS) ont pour vocations de produire ces notes, dans le contexte d'un système de suivi-évaluation (SSE) plus performant, à travers notamment la mise en place du nouveau dispositif institutionnel et des nouveaux mécanismes de reporting.

Après une étude d'opérationnalisation du système de suivi et évaluation de la SCAPP, le décret 2019-085 du 06 Mai 2019 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, de suivi-évaluation et de la mise en œuvre de la SCAPP a été adopté, en application de la loi d'orientation n°2018-021 relative à la SCAPP. Les réformes instaurées par ce décret consistent à établir neuf CDS chargés du suivi de la mise en œuvre de la SCAPP au lieu des vingt-sept Comités Techniques Sectoriels (CTS) qui étaient institués chacun au sein d'un ministère ou d'une institution.

Ces comités de développement sectoriels tiennent compte des orientations de la SCAPP à travers ses chantiers stratégiques et ce à raison de trois comités par levier stratégique. Chaque CDS est présidé par l'un des représentant des départements les plus concernés par la thématique du chantier et regroupe des représentants des différents ministères ou institutions concernés par le chantier, des représentants de la société civile et du secteur privé intervenant dans le secteur ainsi que des partenaires techniques et financiers.

Pour animer les travaux de ces CDS, trois coordinateurs de leviers sont placés au sein de la Direction de Coordination de la SCAPP et sont chargés en particulier de la consolidation des rapports des CDS relevant de leur levier.

Le présent rapport relève du CDS 8 de la Gouvernance économique, financière et administrative et fait l'état des lieux de toutes les réalisations sectorielles de l'année 2019 ainsi que celles prévues en 2020 par rapport aux chantiers stratégiques :

- Amélioration de la gouvernance économique et financière
- Relèvement de l'administration publique
- Capture du dividende démographique

Les institutions ou ministères faisant partie du CDS 8 sont :

- Le ministère de l'économie et de l'industrie
- Le ministère des finances ;
- Le ministère de la fonction publique, du travail et de la modernisation de l'administration ; et
- Le ministère chargé des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Le présent rapport comprend les parties suivantes :

- (i) Le bilan de mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP pour l'année 2019 qui fait l'état des résultats de développement par rapport aux chantiers stratégiques et l'état des réalisations par rapport aux interventions, notamment par rapport aux cibles ODD retenues. Il commence toujours, au niveau de chaque intervention, par un rappel de son objectif et des actions programmées pour sa réalisation dans le document de la SCAPP, pour en rester le plus proche possible.
- (ii) Les orientations et de la programmation pour 2020 se rapportant aux interventions prioritaires de chaque chantier stratégique du CDS 8 de la SCAPP.
- (iii) La conclusion et des recommandations mettant en évidence les progrès réalisés, les contraintes majeures, notamment par rapport aux cibles ODD, et les solutions proposées pour faire face aux contraintes majeures et défis.

A. CAPTURE DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE

Le dividende démographique se décrit comme une hausse de productivité économique qui se traduit par l'accroissement du ratio de la population active par rapport à la population à charge. Pour y parvenir, il convient d'intégrer la dynamique de population dans la planification du développement à travers la bonne gouvernance, la maîtrise de la fécondité, l'investissement dans le capital humain et l'investissement dans l'emploi décent.

I. ENGAGEMENT POLITIQUE EN FAVEUR DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE

1.1. Objectif

L'objectif de la SCAPP à travers cette intervention est d'œuvrer à accélérer la transition démographique et la coordination des politiques socioéconomiques en faveur de la capture du dividende démographique.

1.2. Réalisations

Les efforts déployés se traduisent essentiellement par les interventions, du projet d'autonomisation des femmes (SWEDD) visant à améliorer le niveau d'autonomisation des femmes et des adolescentes et leur permettre d'accéder plus facilement aux services de santé reproductive, infantile et maternelle de qualité, et d'accroître la génération et le partage des connaissances des capacités et de la coordination régionale.

En termes de sensibilisation et d'engagement politique en faveur de la capture du dividende démographique, les efforts s'appuient sur les réseaux régionaux de parlementaires, les chefs religieux et d'organisation de la société civile pour favoriser un réel changement social et comportemental permettant la scolarisation des filles, l'autonomisation des femmes (ODD5) et la promotion de l'utilisation des méthodes de contraception modernes.

L'action entreprise consiste à générer tout d'abord la demande en Santé Reproductive, Maternelle, Néonatale et Infantile (SRMNIN), puis à travers plusieurs campagnes médiatiques et de communication impliquant les leaders religieux, à mettre en œuvre les sous-projets d'autonomisation des femmes favorables à la capture du dividende démographique. A cet égard, la Mauritanie a pris part au sommet de la francophonie sur le changement social et de comportements sur le thème : « Surmonter les obstacles en santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de nutrition ». Suite à cela, des jeunes ont été encadrés sur le thème ainsi que des travaux en ateliers sur quatre thématiques : Planification familiale, Jeunesse, Civisme et Développement Durable. Et surtout, ils ont été dotés des meilleurs moyens pour tirer profit du Dividende Démographique.

En matière de renforcement des capacités régionales en vue d'améliorer l'offre en produit SRMNIN, l'action repose sur (i) l'harmonisation régionale de l'enregistrement et du contrôle de sa qualité, (ii) l'amélioration des performances de la chaîne d'approvisionnement, (iii) la mise en place d'un système de suivi évaluation et (iv) l'appui aux institutions de formation des ressources humaines impliquées dans la SR.

Les réalisations ont ainsi concerné :

- L'harmonisation régionale de l'enregistrement et du contrôle de sa qualité via le renforcement des capacités du Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments (LNCQM).
- L'amélioration des performances de la chaîne d'approvisionnement, RMNCHN en vue de mettre en place le projet « EMEL » de distribution au dernier kilomètre.
- La mise en place d'un système d'évaluation de la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit d'un système régional de monitoring des produits contraceptifs dénommé SIGL Harmonisé National et l'outil itrack dédié au suivi des performances des chaînes d'approvisionnement.
- L'appui aux institutions de formation des ressources humaines impliquées dans la SR.

Par ailleurs, les principaux leaders religieux de la Mauritanie ont pris part, à Nouakchott du 13 au 15 février 2019, avec leurs pairs à l'atelier Régional pour la Formation de Formateurs de Leaders Religieux Sur les Questions de Population. A l'issue de cette formation, du 29 avril au 1er Mai 2019, une formation concomitante a été organisée au profit de 200 leaders religieux dans les quatre wilayas dans les capitales Aïoun, Néma, Kiffa et Sélibaby.

Quant au renforcement du changement social et comportemental, une composante CCSC a été intégrée aux formations des mentors des espaces sûrs des relais communautaires pour assurer la prise en compte des facteurs influents sur le changement social et de comportements qui se sont déroulées du 25 mars au 1^{er} avril 2019 dans les quatre wilaya cibles. Aussi, une composante CCSC a été intégrée à la formation des animateurs des clubs des futurs maris pour assurer la prise en compte des facteurs influents sur le changement social et de comportements qui se sont déroulées du 28 mai au 2 juin 2019 dans les quatre wilaya cibles.

D'autre part, l'action relative au renforcement du dispositif favorisant la capture du dividende démographique a concerné :

- La constitution d'un réseau d'une quinzaine de journalistes mauritaniens, tout média confondu, pour accompagner et soutenir les engagements de la Mauritanie. Le réseau « Média Pop Dev » a ainsi vu le jour à l'issue d'un atelier pour la population le 17 et 18 novembre à Tiguint.
- La formation d'un pool de formatrices des mentors et chargées de suivi des espaces sûrs mis en place s'est déroulée en deux phases dont l'une en Mars et l'autre en Juillet 2019. Il convient à signaler que sur les 215 mentors, 209 ont participé aux formations.
- La mise en place d'un dispositif des activités génératrices de revenus à travers le marathon de l'entrepreneuriat « MOUNTIJA1 » ainsi que les AGR relatives au transport scolaire des filles. Le marathon pour l'entrepreneuriat féminin a été organisé et a abouti à la formation de 1200 femmes à l'entrepreneuriat ainsi que la sélection des 100 micros entreprises de femmes. Il a concerné 16 localités et a été marqué par 3 activités majeures. Il s'agit de : i) une formation des 20 lauréates de la compétition des produits phares des régions ; ii) le tirage au sort des 100 porteuses de micro-projets issues de ces localités ; et iii) la cérémonie officielle de remise des financements aux 20 lauréates. Les activités concernant le transport des filles ont facilité l'accès aux établissements du secondaire à plus de 8000 filles.

1 MOUNTIJA : mot arabe et hassaniya, synonyme du mot 'productive' en français, utilisé dans le sens de la participation économique de la femme. Il est important de donner un nom local à cette activité qui pourra se répéter plusieurs fois en fonction des ressources disponibles

- La commémoration le 08 Mars 2019 de la journée internationale de la femme sous le thème : « La décennie de la femme mauritanienne ».

En matière de campagne médiatique, l'action s'accomplit par le biais des mass médias et notamment Radio Mauritanie et touche plus de 280 000 personnes. En effet, les spots radio ciblent les adolescents, les adolescentes et leurs parents pour les sensibiliser sur les thématiques de la scolarisation des filles, l'autonomisation économique des femmes, le mariage des enfants et l'espacement des naissances. Il convient à noter que le suivi de la diffusion est assuré par 12 trackers recrutés et formés à cet effet.

Dans le cadre de l'autonomisation des femmes et filles déscolarisées et non scolarisées et la lutte contre la baisse inquiétante du niveau de scolarisation des filles lors du passage de l'école primaire au secondaire ainsi qu'entre les deux cycles de celui-ci, il convient de noter que :

- Plus de 6000 filles ont été ciblées, à savoir la fourniture de plus de 2 600 bourses aux filles d'une soixantaine d'établissements secondaires de la zone cible, le transport scolaire par une douzaine de bus, l'organisation des cours de soutien au profit de plus de 5 000 filles en classe d'examens (brevet et BAC) et la création des espaces surs fréquentés par plus de 1 900 participantes.
- La mise en place de 6 écoles de futurs maris en impliquant les leaders religieux à travers un ensemble d'activités (ateliers, missions de terrain, etc.).

1.3. Perspectives

Il est programmé en 2020 de fournir davantage d'efforts concernant l'amélioration des services et produits SRMN. Il est également prévu de continuer à assurer l'approvisionnement des différents maillons de la chaîne disposant de ressources humaines qualitativement adéquates.

1.4. Recommandations

Les recommandations sont présentées ci-après :

- Assurer la pérennité du transport scolaire et le faire bénéficier à plus de filles. Toutefois, il pourrait être opportun d'envisager à sa place la construction d'internat (plus durable) et offrant la possibilité aux filles de trouver un habitat propice à la continuation de la scolarité loin de la famille dans des conditions sécurisées.
- Il serait nécessaire de poursuivre 1) une campagne médiatique pour toucher le plus grand nombre et inclure les nouvelles wilayas ; 2) l'engagement des leaders religieux et communautaires de ces nouvelles et anciennes zones d'intervention ; 3) le développement des Clubs des maris et son élargissement à la zone étendue. Ceci pourrait accompagner la transformation opérée à l'aide des espaces surs qui seraient ainsi étendus à la nouvelle zone. Ce qui aurait une influence certaine dans la fréquentation accrue des services de santé de la reproduction : passage obligé vers une fécondité responsable et une réduction simultanée des mortalités maternelles, infantiles et des inégalités entre les sexes. Choses qui nécessitent d'encourager la rétention et la réussite des filles au secondaire ou dans les formations professionnelles. Mais aussi, l'accroissant des opportunités d'insertion économique. A cet effet, les bourses, les cours de soutien et les internats seraient des stratégies appropriées. Auxquelles viendraient s'ajouter des formations professionnelles des filles dans des métiers traditionnellement réservés aux hommes. Les internats pourraient offrir aux filles déplacées une habitation appropriée pour encourager les

parents à laisser les filles continuer la scolarité ou la formation dans un cadre sécurisé loin de la famille. Les opportunités économiques offertes par les filières locales seront saisies et le microcrédit pourrait être un autre levier pour une autonomie économique des femmes et leur permettre de participer aux dépenses du ménage. En investissant dans la formation du personnel qualifié et en favorisant l'accès aux produits de santé de la reproduction, ceci contribuerait à la transition démographique recherchée. C'est dans cet esprit que le projet EMEL sera étendu à la zone d'intervention.

II. ACCELERATION DES POLITIQUES PRO DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE

2.1. Objectif de la SCAPP

L'objectif de la SCAPP à travers cette intervention est d'assurer l'intégration du dividende démographique au sein des politiques de développement.

2.2. Réalisations

Le projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique (SWEDD) en Mauritanie contribue à mettre la capture du dividende démographique au cœur de la politique nationale de population (PNP). Ce qui pourrait contribuer aux efforts, pour l'inscription du DD dans les plans sectoriels et le développement d'un plan d'action en faveur du DD.

La mise en place de l'observatoire nationale du dividende démographique contribue activement au renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques, de suivi et d'évaluation liées aux questions du dividende démographique. Avant d'arriver à sa formalisation par un décret du Ministre de l'Economie et de l'industrie, il a été produit le rapport national sur le suivi du dividende démographique.

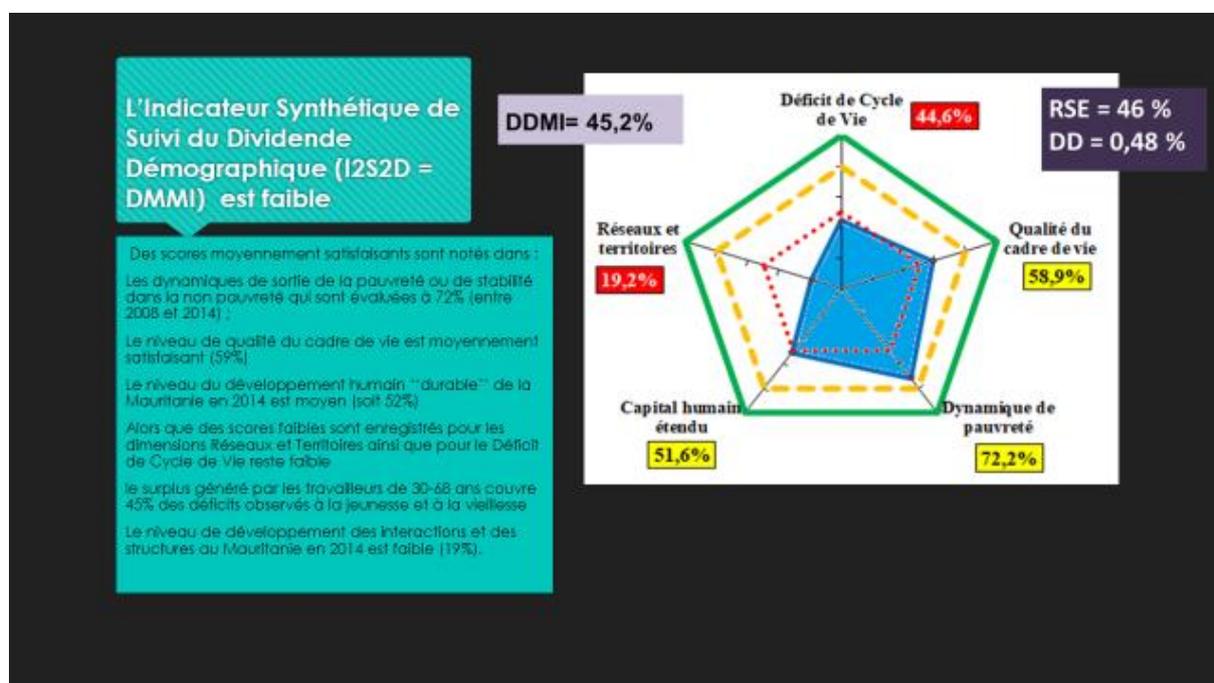


FIGURE 1 : INDICE DE SUIVI DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE

Pour alimenter cet observatoire, les données collectées depuis l'enquête démographique de santé (EDS) seront utilisées, parmi d'autres, pour la production des rapports relatifs à l'index

de suivi du dividende démographique. Ce qui contribue aux efforts, pour accompagner la vulgarisation de la SCAPP et la mobilisation des financements et permet l'inscription du dividende démographique dans les plans sectoriels.

Dans la même optique, une proposition pour appuyer l'Université de Nouakchott dans le processus d'intégration des questions de population dans ses curricula est en cours d'examen (ODD4).

Il s'est tenu en février 2019 à Nouakchott l'atelier régional de renforcement des capacités d'un groupe de formateurs nationaux. Cet atelier a permis de s'approprier un guide de programmation afin de passer de la théorie à l'action et faciliter l'intégration des défis liés au dividende démographique dans les documents de politiques nationales de développement. A cet effet, le guide de programmation a été l'objet d'une présentation au profit des élus lors d'un atelier organisé à Kaédi en décembre 2019.

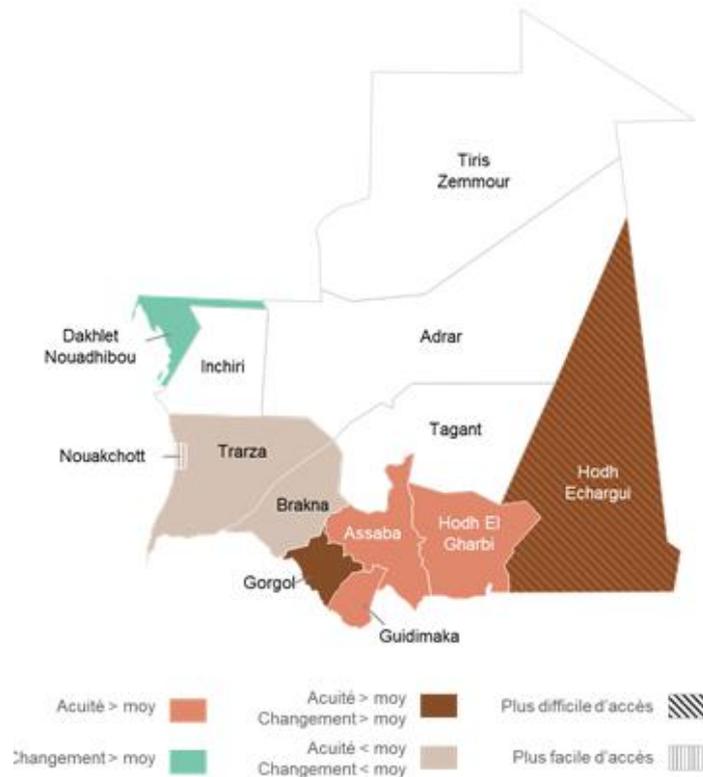
2.3. Perspectives

Dans le cadre du plaidoyer pour la capture du dividende démographique, une série d'ateliers sont en cours pour toucher plus de 10 000 bénéficiaires en s'appuyant sur 200 leaders et mouchidates (50 par wilaya) qui auront été formés.

2.4. Recommandations

Les recommandations sont présentées ci-après :

- Tenir compte de l'enclavement, la dispersion des sites d'intervention et la diversité linguistique constituent des difficultés dans la mise en œuvre des politiques d'intervention.
- Etendre la zone d'intervention sur toutes les wilayas disposant d'un indicateur de suivi du dividende démographique faible (DDMI<50%). Une alternative serait d'utiliser un outil priorisant les régions selon l'intensité des besoins et le potentiel de changement chez les jeunes filles vulnérables.



B. TRANSFORMATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le chantier vise à élaborer et mettre en œuvre des avancées dans le domaine de la transformation de l'administration publique par le biais de (i) l'optimisation de l'administration publique, (ii) la gestion du personnel de l'état, (iv) le développement de l'administration et des services électroniques et (v) la planification et le suivi-évaluation des politiques publiques

III. OPTIMISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

3.1. Objectif de la SCAPP

La SCAPP aspire, à travers cette intervention, à ce que l'Etat élabore et mette en œuvre une architecture fonctionnelle et rationnelle pour ses différents services et administrations.

3.2. Réalisations

Afin de renforcer l'efficacité des administrations, réduire les échelons hiérarchiques pour gagner davantage en efficacité et diminuer le poids des activités récurrentes, les autorités publiques se sont mobilisées pour conduire la transformation des directions. Ces efforts ont concerné essentiellement la mise en place d'une commission technique pour la relecture des textes juridiques et réglementaires. Il s'agit notamment de :

- Une analyse diagnostique sur la gestion des personnels des collectivités décentralisées en vue de mettre en place une fonction publique territoriale ;

- Une étude comparative (droit comparé) pour la révision du système de retraite dans la Fonction Publique ;
- L'élaboration d'une note technique accompagnée d'un projet de décret pour la séparation des emplois à caractère politique des emplois fonctionnels d'encadrement de l'administration ;
- L'élaboration d'un projet d'arrêté qui fixe les règles et les modalités pratiques d'organisations des élections professionnelles dans Fonction Publique.

Également, dans le domaine de la modernisation de l'administration publique, des avancées notables ont été enregistrées, à savoir :

- La redynamisation de la commission technique instituée par arrêté conjoint N°216 MFPTMA/MEF du 02 Avril 2019, chargée de l'Appui du comité interministériel de la modernisation de l'administration publique. Cette commission a élaboré une version provisoire du Plan National Intégré de Réforme pour la modernisation de l'administration (PNIRMA) ;
- L'élaboration et la diffusion d'une lettre circulaire Ministérielle N° 06/MFPTMA du 01 octobre 2019, relative au Service d'Accueil des Usagers, accompagnée d'un Guide d'Accueil portant les directives et orientations des agents publics responsables de l'accueil dans les différents secteurs publics (Ministères et Etablissements publics à caractère administratifs) ;
- L'actualisation du projet de livret portant Code de Déontologie des Agent Publics ;
- L'élaboration d'un rapport diagnostique d'analyse préliminaire des besoins en formation dans la fonction publique.

3.3. Recommandations

Les recommandations sont présentées ci-après :

- L'action dans ce domaine devrait porter sur une revue des différents rapports et audits de l'administration, avec pour objectif de proposer l'organigramme le plus rationnel du Gouvernement et de revoir la cartographie des institutions de l'Etat pour éliminer toute confusion ou superposition de missions.
- La gestion axée sur les résultats devrait être introduite, à travers l'élaboration de plans d'actions pluriannuels, l'attribution des ressources en fonction des objectifs et la mise en place d'instruments de suivi et évaluation. L'administration devrait être dotée de procédures et d'outils de travail adéquats. Le contrôle de l'action de l'administration publique inclura la vérification de l'atteinte des objectifs assignés et l'utilisation rationnelle des ressources mobilisées, y compris les ressources humaines.

IV. AMELIORATION DE LA GESTION DU PERSONNEL DE L'ETAT

4.1. Objectif de la SCAPP

L'objectif de la SCAPP est d'assurer une gestion rationnelle et une formation du personnel de l'état.

4.2. Réalisations

L'amélioration de la gestion du personnel d'état est au cœur des réformes administratives de l'administration publique. A cet égard, une refonte des textes juridiques s'alignant sur les

objectifs de la SCAPP et régissant le cadre réglementaire en matière de fonction publique permettra d'améliorer la gestion du personnel d'état. Il s'agit de :

- Décret portant sur l'harmonisation et la simplification du système de rémunération des Fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat et de ses établissements publics à caractère administratif ;
- Décret modifiant certaines dispositions fixant le statut particulier des corps de gestionnaires de ressources humaines des administrations de l'Etat et de ses établissements publics à caractère administratif ;
- Parachèvement des opérations de régularisation des agents de l'Etat victimes des événements de 1989 ;
- Préparation de statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires :
 - Projet de décret portant sur le statut particulier du corps des conseillers juridiques ;
 - Projet de décret portant sur le statut particulier des corps du Ministère des Affaires sociales de l'enfance et de la famille ;
 - Projet de décret portant sur le statut particulier applicable aux corps de l'administration des affaires islamiques.

Par ailleurs, sur le plan d'amélioration de la qualité des services de gestion du personnel de l'état, les efforts ont concerné :

- Le renforcement de la sécurité des Serveurs dédiés au nouveau système intégré de gestion des personnels de l'Etat ;
- La mise à jour de la base de données des équivalences de diplômes ;
- La numérisation des dossiers individuels des agents de l'Etat ;
- La sécurisation de l'application Informatique (ELMAWARID) ;
- Le contrôle et la mise au point du nouveau système intégré de gestion des personnels de l'Etat.

4.3.Recommandations

Les recommandations sont présentées ci-après :

- Malgré les avancées dans le domaine de l'administration publique, de défis majeurs restent à relever, notamment par rapport à l'insuffisance du cadre juridique et du dispositif statutaire de la fonction publique, la faiblesse de l'administration et de la GRH ainsi qu'une insuffisante maîtrise des effectifs et de la masse salariale et des problèmes liés à la valorisation des Ressources Humaines.
- Ainsi pour gérer le personnel de manière rationaliste, la mise en place d'une politique de valorisation des ressources humaines doit constituer une priorité pour tous : l'adaptation du cadre juridique ; l'introduction de nouvelles techniques de gestion (analyse des emplois, formation continue, politique de rémunération plus motivante, évaluation individuelle...etc.).
- L'assainissement de la situation des personnels de l'Etat est un préalable à toute politique de RH, notamment Un système de rémunération équitable, cohérent et suffisamment motivant pour permettre à l'Etat d'attirer et de garder les meilleures compétences.

V. DEVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES ELECTRONIQUES

5.1. Réalisations

Afin de doter l'administration d'une plateforme fiable et économique de traitement de l'information et développer les services en ligne transactionnels, l'action a porté sur le renforcement de l'aspect juridique régissant la réglementation de la gouvernance de l'internet et la mise en place de l'Administration électronique notamment des services d'éducation électroniques par la mise en place d'un système de suivi des établissements d'enseignement technique et professionnel. A cet égard, plusieurs actions ont contribué au développement de l'infrastructure et de la plateforme électronique, à savoir :

- L'élaboration des décrets d'application du CJ-SMI (décrets relatifs à : i) l'Autorité de protection des données à caractère personnel ; ii) la dématérialisation des procédures de marché public ; iii) la conservation des données électroniques et au filtrage ; iv) le service à compétence nationale sur la Sécurité des Systèmes d'Information et v) les échanges électroniques) ;
- La Revue du projet de Stratégie nationale de cyber sécurité ;
- La mise en place de la Stratégie de promotion du haut débit et d'accès universel accompagnée d'un plan d'actions opérationnel. Elle permettra le lancement d'un plan pour la couverture des localités non couvertes par les réseaux GSM et internet, dans le cadre de l'accès universel aux services de communications électroniques.
- Un projet important de sécurisation de la liaison internet internationale par câble sous-marin a été lancé. L'étude de faisabilité de ce projet a été réalisée et validée en 2019. Un accord a été conclu avec et le câble sous-marin EllaLink, afin de prévoir une unité de branchement sur ce câble en face de Nouadhibou. La recherche de financement a été entamée pour mobiliser le budget nécessaire pour la construction de la liaison vers cette unité de branchement et pour la construction d'une station d'atterrissement.
- Une étude de faisabilité visant à préparer un programme e-Gouvernement a été réalisée. Elle permettra la dématérialisation des principales démarches administratives, la digitalisation des moyens de paiements du secteur public et la protection des données de l'Administration. Ce programme vise aussi la mutualisation des systèmes d'information et la mise en place du patrimoine numérique de l'Etat.
- La création des nouveaux sites pour certains départements ministériels;
- L'adaptation de certains sites existants en fonction des nouveaux besoins des départements ministériels concernés ;
- Le développement d'un module de publication des résultats de permis de conduire pour le ministère de l'équipement et de transport ;
- Le développement d'un module de publication et de recherche pour les services d'enseignement au profit du MEFREN et du MESFTP ;
- Le développement d'une version initiale du portail des services publics pour contenir les procédures et les formalités administratives, organisées par thèmes, par rubriques et pour supporter la publication d'un ensemble de formulaires en ligne pour les usagers ;
- La mise à niveau de l'application de Gestion de la scolarité « UNIGESCO » par l'intégration des nouvelles règles de progression pour la 2ème année de la licence au sein des établissements (FST, FSJE et la FLSH) ;
- L'intégration des nouvelles règles de dérogations et d'exclusion (changement de l'année universitaire) dans l'application de Gestion de la scolarité « UNIGESCO » ;

- Le déploiement d'un serveur virtuel au sein du CREL en vue de l'hébergement d'une application de Préparation du déploiement de l'application « UNIGESCO » au sein de l'ISPLTI ;
- Le développement d'un Portail de vérification des diplômes ;
- L'acquisition de licences de sécurité informatique pour le parc de l'Administration et la mise à jour des serveurs du Datacenter, des pare-feux et des certificats des sites web gov.mr.

Par ailleurs, pour accroître la couverture géographique des réseaux à bande passante de grande capacité et de diminuer les coûts des services de communications sur le territoire national, le programme WARCIP propose une approche intégrée centrée sur : (i) une connectivité améliorée à travers l'accès concurrentiel à la bande passante internationale, (ii) la création d'un environnement propice et le renforcement des capacités institutionnelles pour éliminer les goulots d'étranglement qui contraignent la participation du secteur privé au développement de la connectivité nationale et régionale, et (iii) l'appui à la mise en œuvre du Programme dans le pays (y compris les clauses environnementales et sociales).

5.2. Perspectives

Pour la mise à niveau du cadre réglementaire, d'une gouvernance et d'un environnement adéquats et favorables à une administration électronique dématérialisée, l'action concernera la préparation d'un programme e-Gouvernement permettant la dématérialisation des principales démarches administratives, la digitalisation des moyens de paiements du secteur public et la protection des données de l'Administration. Il permettra aussi la mutualisation des systèmes d'information et la mise en place du patrimoine numérique de l'Etat. En effet, la nécessité d'améliorer l'administration électronique et les services de santé et d'éducation électronique passe par une mise en œuvre rapide des activités prioritaires suivantes :

- Adopter la Stratégie nationale de cyber sécurité ;
- Collecter le contenu (formalités) et la mise en ligne du site d'une version initiale du portail des services publics pour contenir les procédures et formalités administratives ;
- Alimenter le portail par les établissements d'enseignement supérieur et sa mise en ligne.

5.3. Recommandations

En vue de renforcer l'administration et les services électroniques, il est impératif de renforcer les capacités financières et techniques, car la rareté des financements et le nombre réduit des ressources humaines techniques qualifiées restent les majeurs défis. Il convient à signaler que les financements du secteur des TIC restent essentiellement ceux mobilisables dans le cadre du Projet WARCIP-Mauritanie. Ce projet, ayant un plan d'action précis, ne permet pas de financer toutes les actions requises.

VI. PLANIFICATION, COORDINATION, SUIVI-EVALUATION DE LA SCAPP

A travers cette intervention, il s'agit d'améliorer la conception et la convergence de la mise en œuvre des politiques, le pilotage et l'efficacité des projets et programmes de développement ainsi que la communication en informant sur les progrès dans la réalisation des objectifs poursuivis, en appuyant la prise de décision (opérationnelle et stratégique) et en permettant de s'assurer de la redevabilité de toutes les parties prenantes dans le processus de mise en œuvre de la stratégie.

Le principal résultat attendu porte sur la mise en place d'un mécanisme efficace pour assurer la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SCAPP et des réformes et interventions publiques y inscrites, y compris un reporting régulier sur la mise en œuvre du plan d'actions de la SCAPP et des indicateurs pertinents de suivi et d'impact de cette stratégie.

Suite à l'élaboration et à l'adoption de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030) par le Gouvernement, une feuille de route a été élaborée en décembre 2017 pour le renforcement du système de suivi et évaluation (SSE) de la mise en œuvre de cette stratégie et a fait l'objet d'une large concertation avec toutes les parties prenantes, notamment les partenaires techniques et financiers (PTF) concernés.

Les principaux résultats atteints et progrès enregistrés ont porté d'abord sur l'opérationnalisation du cadre institutionnel et technique de SSE en procédant à la réforme de ses différentes composantes (Dispositif institutionnel, Indicateurs, Outils de reporting, Plan d'évaluation) et en intégrant les différents niveaux nationaux, sectoriel et régional. Parallèlement, un reporting régulier sur la mise en œuvre du plan d'actions de la SCAPP a été assuré. Suite à cela, l'année 2019 a été marquée par l'élaboration du rapport de mise en œuvre de la SCAPP pour l'année 2018 conformément au calendrier et au nouveau dispositif.

Une nouvelle loi d'orientation relative à la SCAPP a été votée par le Parlement le 26/4/2018 instituant le nouveau cadre d'orientation de la SCAPP qui consacre sa régionalisation et son étroite connexion avec la nouvelle loi organique relative aux lois des finances (LOLF). Cette loi sera complétée par un décret relatif au SSE de la SCAPP.

A cela s'ajoutent le renforcement des capacités techniques et matérielles des structures en charge du SSE de la SCAPP et le lancement du processus de la revue nationale volontaire (RNV) des ODD dont le rapport a été présenté en juillet 2019 à la session organisée par le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) des Nations Unies sous le thème « Autonomiser les gens et assurer l'inclusivité et l'égalité ».

C. MEILLEURE GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Ce chantier vise à améliorer la gestion des affaires du pays, notamment la politique économique et financière, le cadre réglementaire et l'état de droit. Il vise également à lutter contre la corruption et tout abus d'autorité ou de confiance dans l'exercice de la puissance publique incitant davantage à la corruption.

VII. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

7.1. Objectif de la SCAPP

Les réformes des finances publiques engagées par le gouvernement visent globalement à atteindre les principaux résultats suivants : (i) l'amélioration du rendement fiscal, notamment celui de l'économie non extractive ; (ii) l'optimisation de l'allocation des ressources (iii) ; la rationalisation/maîtrise des dépenses publiques ; (iv) le renforcement de la transparence du système de gestion des finances publiques ; et (v) garantir la soutenabilité des finances publiques à moyen et long terme.

La SCAPP place les réformes des finances publiques au centre des orientations stratégiques qu'elle préconise et ce à travers notamment la rénovation de leur cadre juridique grâce à l'adoption de nouvelle Loi Organique relative aux Loi des Finances (LOLF) voté en octobre 2018 et sa mise en œuvre qui constitue un véritable défi. En effet, cette nouvelle LOLF est porteuse d'un important lot de réformes structurantes dont la mise en œuvre est prévue sur une période de cinq ans avec une possibilité de prorogation de 2 ans après autorisation du Parlement.

7.2. Réalisations

Parmi les actions programmées et réalisées, le gouvernement a procédé à la rénovation du cadre légal des finances publiques à la lumière des principes édictés par la nouvelle loi organique relative aux lois de finances promulguée en 2018. Ce nouveau cadre apporte plus de modernité, rénove le processus de préparation du budget de l'Etat, instaure de nouvelles exigences en matière de sincérité budgétaire et comptable, d'efficacité des contrôles sur l'exécution du budget de l'Etat ainsi que le principe de redevabilité et de reddition des comptes des gestionnaires. Ceci a permis de combler les vides juridiques qui prévalaient depuis plusieurs décennies, notamment sur le plan de la communication et de diffusion de l'information budgétaire et financière aussi bien à l'endroit des citoyens qu'à l'endroit du parlement à travers une documentation budgétaire plus étoffée et de qualité.

En effet, et conformément aux lignes directrices de la LOLF, les actions pour l'année 2019 ont essentiellement concerné la réalisation de l'évaluation de la gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA d'une part et la coordination et le pilotage des réformes d'autre part. A cet effet, l'année 2019 a été marquée par :

- L'amélioration de la préparation des lois de finances et à la résorption des retards des lois de règlement ;
- Le lancement des travaux sur la nomenclature budgétaire et des l'élaboration de l'architecture programmatique ;
- L'organisation d'un séminaire de lancement de la LOLF regroupant tous les ministères, le plan de communication LOLF et le plan de formation ;

- L'adoption du décret portant programmation et gouvernance budgétaire et comptable ;
- L'adoption de la LFR 2019, la LFI 2020 et la LDR 2018 ;
- Le lancement de la feuille de route relative au projet de financement de la sécurité sociale et la réorganisation de la caisse des retraites ;

Également, en vue de renforcer l'efficacité de la gestion des finances publiques en matière de rénovation du cadre réglementaire de la comptabilité publique et privée, il y a lieu de noter les réalisations suivantes :

- L'adoption du Décret portant règlement général de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique
- L'adoption de l'arrêté portant adoption du recueil des normes comptables de l'Etat ;
- L'adoption de l'arrêté portant création du comité des normes comptables ;
- L'élaboration de l'instruction portant fonctionnement des comptes de l'Etat ;
- L'adoption d'un arrêté portant sur la signature électronique ;
- La documentation des processus des recettes non fiscales (pêches – mines – hydrocarbures – domaines – participations).

En plus, des avancées ont été enregistrées dans le cadre d'instaurer une administration efficace. En effet, il s'agit de la mise à jour du code des douanes ainsi que le renforcement des capacités des personnels, l'évaluation de la performance, la reconnaissance et la promotion des compétences. Des progrès ont été également enregistrés pour optimiser le rendement et la mobilisation des recettes de l'état, rationaliser les allocations budgétaires, moderniser l'administration et placer l'usager au cœur de son action, intégrer les systèmes d'information des gestions des finances publique et enfin professionnaliser les missions de contrôle.

Sur le plan de la convergence vers les ODD, en particulier la cible ODD 17.1 relative à « l'amélioration, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, de la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes », le pays enregistre des progrès relatifs avec le total des recettes publiques en proportion du PIB (Indicateur ODD 17.1.1) qui passe de 27,02 % en 2016 à 27,12 % en 2017. Quant à la proportion du budget national financé par les impôts nationaux (Indicateur ODD 17.1.2), elle évolue de 69,74 % en 2016 à 67,34 % en 2017.

Il y a lieu de noter qu'à partir de 2015, le Gouvernement mauritanien avait entrepris un programme ambitieux de réformes fiscales, qui ont consisté en une série de mesures visant d'une part l'élargissement de l'assiette fiscale, et d'autre part le renforcement des contrôles de l'administration fiscale. Ce qui a permis de stabiliser les recettes publiques malgré les chocs induits par la baisse des prix du fer et la fin de l'exploitation pétrolière. Ces réformes se sont traduites par une augmentation soutenue des recettes fiscales de plus de 10 %, en moyenne sur la période 2015-2018 avec un niveau record de 13,2 % entre 2016 et 2017.

Ainsi, le ratio recettes publiques totales (hors pétrole) par rapport au PIB a pu se maintenir à un niveau de 27 %, en moyenne entre 2015 et 2018, et le taux de couverture des dépenses publiques par les recettes fiscales (hors pétrole) s'est établi à plus de 71 % en 2018, contre moins de 53 % en début de période (2015). Grâce à l'effort sur l'accélération des financements extérieurs, l'investissement public a connu une nette augmentation. Parallèlement aux réformes fiscales, un effort particulier a été mis sur la mobilisation de financements extérieurs, afin de stimuler davantage l'investissement public dans les secteurs prioritaires. Ce qui va s'inscrire directement dans la poursuite de l'ODD 17 portant sur le

renforcement des moyens de mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement durable et sa revitalisation.

ENCADRE 1 : LA REFORME DE LA LOLF

La réforme des finances publiques : La nouvelle loi organique des lois de finances (LOLF)

Les principales innovations de la LOLF : La nouvelle LOLF élargit son périmètre, continue à définir les règles relatives à la préparation, au contenu, à la présentation des Lois de finances et détermine désormais celles relatives à son adoption, à son exécution et au contrôle des lois de finances. Elle précise aussi les conditions dans lesquelles est arrêtée la politique budgétaire à moyen terme et fixe les principes fiscaux, budgétaires et comptables. Les lois de finances se voient conférer le monopole de légiférer en matière fiscale.

Objectifs : La nouvelle LOLF vise à :

- (i) Renforcer l'exhaustivité du budget par l'intégration de toutes les ressources quelle que soit leur origine ;
- (ii) Passer d'une approche normative des dépenses à une présentation par programme et une gestion axée sur la performance et le passage d'une logique de moyens à une logique de résultats ;
- (iii) Introduire la pluri annualité pour une meilleure articulation entre les stratégies nationales de développement pour une allocation plus efficace des ressources publiques ;
- (iv) Encadrer les crédits non répartis et la réserve budgétaire ;
- (v) Améliorer le cycle de préparation du budget : fixation de la date de présentation de la programmation budgétaire en conseil des Ministres ;
- (vi) Introduire la comptabilité générale et patrimoniale de l'État
- (vii) Intégrer la gestion des fonds des bailleurs : intégration des financements extérieurs dans le budget de l'Etat et des LF ;

Progressivité de la mise en œuvre de la réforme : 5 ans pour la mise œuvre avec possibilité de prorogation de 2 ans sur demande du MEI et autorisation du parlement.

Les principales avancées de la mise en œuvre de la LOLF : Partant de la progressivité de cette mise en œuvre, une feuille de route a été préparée qui prend en considération le fait que la phase actuelle est axée sur la mise en place du cadre conceptuel et normatif ainsi que les prérequis. Beaucoup d'activités ont déjà été réalisées mais elles sont plus en rapport avec les prérequis techniques et dont celles fondatrices en matière de mise en œuvre de la LOLF sont les suivantes :

- (i) Le décret prévu par la LOLF relatif aux délais d'entrée en vigueur des dispositions transitoires de la LOLF a été adopté, il fixe désormais les dates qui rythmeront la mise en œuvre de la LOLF ;
- (ii) La préparation des projets de maquettes programmatiques pour 18 ministères est en cours ;
- (iii) Le projet de décret sur la gestion budgétaire et comptable prévue par la nouvelle LOLF et remplaçant l'ancien règlement générale de la comptabilité a été adopté en conseil des Ministres ;
- (iv) Le Projet de décret sur la programmation budgétaire fixant les modalités de programmation et le calendrier budgétaire, prévu par la LOLF a été adopté en conseil des Ministres ;
- (v) En termes de prérequis la maquette de nomenclature budgétaire a été préparée, les formations en rapport avec la mise en œuvre de la LOLF ont été réalisées (plus de 25 modules de formation réalisés) ;
- (vi) Le recueil des normes comptables est finalisé, en attente de son adoption formelle.

VIII. GOUVERNANCE DU SECTEUR PUBLIC ET REDUCTION DU RISQUE DE SURENDETTEMENT

L'objectif spécifique poursuivi est de renforcer le processus institutionnel de gouvernance du secteur public et de placer la dette publique sur une trajectoire descendante. Les principaux résultats attendus sont les suivants : (i) la dette publique est placée sur une trajectoire descendante ; (ii) l'endettement des entreprises publiques et autres entités publiques est maîtrisé ; et (iii) la base de données sur l'aide au développement est complétée et rendue performante.

Pour atteindre cet objectif et obtenir les résultats escomptés, les financements extérieurs du BCI ont été intégrés dans la loi de finances initiale 2018. De même, la soutenabilité et la viabilité de la dette publique a continué à être améliorée grâce à la mise en place du Cadre institutionnel de formulation, de sélection et de programmation de l'investissement public adopté par le Gouvernement en 2016. A ce titre, les progrès en 2019 ont essentiellement concerné l'actualisation des arrêtés du Comité National de la Dette Publique (CNDP). En plus, s'agissant de l'endettement des entreprises publiques, des rapprochements ont été faits avec les entreprises publiques et les recouvrements de la dette rétrocedée.

Le cadre de gestion de la dette extérieure est également renforcé grâce à la mise en place de la nouvelle application informatique SIGIP (Système intégré de gestion de l'investissement public) destinée à prendre en charge toutes les phases de gestion des projets d'investissement public. Ce nouveau système de gestion de l'investissement public aide à l'évaluation et à la priorisation des projets publics et permet également d'effectuer un suivi systématique des décaissements. Il vient remplacer l'outil Développement Assistance Data base (DAD) utilisé précédemment, notamment pour la gestion de l'aide publique au développement (APD) et dont l'opérationnalisation était prévue dans le plan d'action de la SCAPP.

Par ailleurs, des accords sont en cours de négociations avec les pays qui ont participé au moratoire de la dette et seraient signés au courant de l'année 2020.

Ces mesures de la politique budgétaire sont de nature à améliorer la prévisibilité des financements extérieurs et la mobilisation des ressources, d'une part, et l'efficacité et l'efficacité du programme d'investissement public (PIP), d'autre part.

IX. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE

9.1. Objectif de la SCAPP

L'objectif de la SCAPP à travers cette intervention est d'accélérer la mise en œuvre des stratégies en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment de l'argent.

9.2. Réalisations

Pour lutter efficacement contre la corruption et atténuer ses effets néfastes, tant sur le plan politique que sur le plan socio-économique, la Mauritanie a adopté, en 2010, une Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLC) conformément aux recommandations de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC). Les principaux axes de cette stratégie tournent autour de (i) l'information et la sensibilisation, (ii) les mesures de prévention, (iii) les mesures de sanction et (iv) la Coopération internationale. Plusieurs actions

prévues par cette Stratégie ont été réalisées, ces dernières années, notamment dans le domaine de l'information et de la sensibilisation, aussi bien par les acteurs étatiques que ceux non étatiques. D'autres actions de plus grande portée ont également vu le jour, telles que l'adoption du Code des Marchés publics, le respect des normes de l'ITIE qui a valu à la Mauritanie le statut de « pays conforme » ; ou encore la création d'un parquet anticorruption. Le dispositif de suivi et d'évaluation de cette Stratégie doit reposer sur :

- La mise en place d'un Observatoire Indépendant de la Corruption. Il s'agit d'un organisme non gouvernemental dont le rôle principal est (i) la collecte des données relatives à la corruption, (ii) la réception des informations et des plaintes et l'assistance aux victimes de la corruption et (iii) la formulation d'avis et de propositions ; cet Observatoire a été mis en place au vu du récépissé numéro 0325 en date du 21 octobre 2012 et jouit d'un statut d'utilité publique en vertu du décret numéro 2018-084 en date du 14 mai 2018.
- La création d'un Comité de Suivi et d'Evaluation composé de représentants du gouvernement, du secteur privé et de la société civile. Si le décret instituant ce Comité a été adopté en 2016, sa mise en place tarde à se réaliser.

A l'effet d'une mise en œuvre effective de la SNLC, un Plan d'action a été établi en 2014. Devenu obsolète, un Plan d'action global de mise en œuvre de la Stratégie pour la période 2018-2022 a été élaboré en 2017. N'ayant pas été validé jusqu'à ce jour, ce Plan n'a pu donc connaître un début d'exécution.

Dans le cadre des conventions internationales, la Mauritanie a ratifié la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC), par décret numéro 87/2006 en application de l'ordonnance numéro 018/2006. Elle a également ratifié la Convention de l'Union Africaine sur la Corruption (CUAC), adhéré à l'Initiative sur la Transparence des industries extractives (ITIE) et suscité, par sa propre volonté, la création de la première Initiative de Transparence dans le Secteur de la Pêche (FiTI-Fisheries Transparency initiative). Il est à noter que l'application de la CNUCC par les Etats parties doit faire l'objet d'un examen par les pairs lors de deux cycles d'une durée de cinq ans chacun à partir de 2010.

La Mauritanie a entamé le premier cycle d'examen de conformité avec la CNUCC portant sur l'incrimination, la répression et la coopération internationale en 2012, en constituant le Groupe multisectoriel des experts nationaux. Accusant un retard de deux ans à cause de l'indisponibilité des examinateurs, le rapport d'évaluation issu de ce premier cycle-du reste très favorable au pays-n'a été publié que le 01/12/2017.

Pour le deuxième cycle d'examen portant sur les mesures préventives et le recouvrement des avoirs mal acquis, le Groupe multisectoriel des experts nationaux, mis en place depuis plus de trois mois, multiplie les efforts afin de respecter le délai imparti. Après avoir entrepris l'action d'information et de documentation nécessaire, il a organisé, en partenariat avec l'ONUSUDC, un atelier de renforcement des capacités à l'endroit de tous les acteurs impliqués, y compris le Secteur privé et la Société civile. Le Groupe des experts nationaux, qui a collecté les réponses au questionnaire adressé à l'ensemble des secteurs concernés, a déjà élaboré le projet de son rapport qu'il a envoyé à l'ONUSUDC pour être soumis aux examinateurs.

Par rapport à l'ITIE, le Comité National (Groupe Multipartite) vient de publier et disséminer ses Rapports 2015-2016-2017 ; celui de 2018 est en préparation. Le premier Rapport national Fity, en chantier depuis des mois, est attendu incessamment.

Par ailleurs, le Dispositif du Contrôle des Finances Publiques a joué un rôle non négligeable, tout au long des 15 dernières années, dans la lutte contre la corruption et la gabegie, sous toutes leurs formes.

Ce Dispositif se compose des institutions suivantes : la Cour des Comptes (CC), l'Inspection Générale d'Etat (IGE), l'Inspection Générale des Finances (IGF), le Contrôle financier, les Inspections départementales, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP) ; en plus d'autres intervenants dans la lutte contre la corruption tels que : la Direction centrale de lutte contre la criminalité économique et financière, la Commission d'Analyse des Informations Financières (CANIF), la Commission Parlementaire et l'Observatoire Mauritanien de Lutte Contre la Corruption (OMLCC).

A titre d'exemple : la Cour des Comptes, l'IGE, l'IGF et DACIT ont restitué au Trésor public, entre 2005 et 2016, un montant de 4 557 808 661 MRO et transmis à la Justice des dossiers pour un montant équivalent à 12 156 402 076 MRO.

Entre 2017 et 2018, l'IGE a effectué 65 missions, restitué au Trésor une somme de 88 015 857 UM et transmis à la Justice 10 dossiers pour un montant de 2 108 955 312 UM. En plus du recouvrement des avoirs mal acquis et de la transmission des dossiers à la Justice, l'action de l'IGE a produit un effet, à la fois, préventif et dissuasif.

En octobre 2018, l'IGE a organisé, à Nouakchott, la 7^{ème} Assemblée Générale et le 6^{ème} Forum des Inspections Générales d'Etat d'Afrique et institutions assimilées. A l'issue de cette Assemblée Générale, l'IGE-Mauritanie assume, désormais, la présidence des IGE d'Afrique et institutions assimilées.

La Cour des Comptes vient de publier ses rapports dont les échos ne cessent de retentir. Elle enregistre des avancées dans l'adoption des lois de règlement pour les années budgétaires précédentes.

Récemment constituée, la Commission parlementaire poursuit ses enquêtes et interrogatoires qui doivent faire la lumière sur une dizaine d'opérations tous azimuts réalisés au cours des dernières années.

Si les institutions étatiques n'ont pas ménagé leurs efforts dans la lutte contre la corruption, la Société Civile n'a pas démerité. A travers l'OMLCC, elle a engagé de nombreuses actions d'information, de sensibilisation, de dénonciation et de lancement d'alerte. A titre d'exemples :

- Les émissions radiotélévisées comme celle intitulée « Une heure contre la corruption » diffusée pendant des mois sur les ondes de Radio Mauritanid ;
- La publication de « l'Argumentaire islamique contre la corruption » ;
- La réalisation du « Film contre la corruption » ;
- L'initiation à l'introduction de l'éducation contre la corruption dans les curricula scolaires.
- Commémoration régulière du 9 décembre, journée internationale de lutte contre la corruption.

Notons, par ailleurs, que le gouvernement a adopté, en 2016, une loi anticorruption qui a introduit, en autres améliorations :

- a)- Obligation pour les structures de contrôle et d'investigation d'informer le Parquet ;
- b)- Suppression de la mise en demeure et des circonstances atténuantes liées au remboursement avant poursuite.

Dans un souci de s'inspirer des expériences réussies et des bonnes pratiques et, aussi, de renforcement de capacités, les acteurs mauritaniens de lutte contre la corruption s'efforcent à ne rater aucune occasion pour profiter des forums et participer aux conférences en la matière.

Au cours de l'année 2019, par exemple :

- L'Observatoire Mauritanien de Lutte Contre la Corruption a participé à un séminaire avec la société civile du Maghreb, organisé à Rabat, sur la lutte contre la corruption ;
- Des représentants du Ministère de l'Economie et de l'Industrie, ainsi que des représentants de la société civile mauritanienne ont participé à un séminaire sous le thème : « Renforcer l'intégrité des opérations de la Banque par des mesures anticorruption : défis et opportunités de la prévention, de l'investigation et de la vérification de conformité » ;
- En décembre 2019, s'est tenue à Abou Dhabi la 8^{ème} session de la Conférence des Etats parties à la CNUCC. Y ont participé, côté mauritanien, le procureur général, le président de la Cour des Comptes et son conseiller, le président de l'OMLCC et la vice-présidente de la Coalition Contre la Corruption en Mauritanie (3CM).

L'indice de perception de la corruption (IPC) élaboré et publié par Transparency International place la Mauritanie au 137^{ème} rang parmi 180 pays en 2019 contre la 144^{ème} place en 2018 et la 143^{ème} place en 2017, correspondant à des scores respectifs de 28/100 en 2019, 27/100 en 2018 et 28/100 l'année en 2017. En effet, L'IPC note 180 pays et territoires selon leurs niveaux perçus de corruption dans le secteur public, sur la base d'appréciations d'experts et d'hommes d'affaires. Ce score est à comparer avec le score moyen par pays qui est de 43/100 au niveau mondial et de 32/100 dans la zone d'Afrique.

9.3. Recommandations

L'objectif de la SCAPP, étant d'améliorer la mise en œuvre de la SNLC, les recommandations suivantes doivent être envisagées avec toute le sérieux requis en perspective de la réussite de notre combat contre le fléau de la corruption qui mine notre Etat et notre société :

- Réactualisation de la Stratégie et de son Plan d'action ;
- Renforcement des capacités humaines, techniques et financières du Dispositif du contrôle des finances publiques et de l'ensemble des acteurs anticorruption ;
- Vulgarisation et application de la loi anticorruption ;
- Publication des rapports de l'IGE ;
- Vulgarisation et dissémination des rapports de la Cour des Comptes ;
- Mise en œuvre de la norme ITIE 2019 ;
- Mise en œuvre de la norme FITY.

X. GOUVERNANCE ECONOMIQUE

10.1. Objectif de la SCAPP

Les principaux résultats attendus de cette intervention concernent : (i) la cohérence entre les lois des finances, le CMDT (cadre budgétaire à moyen terme) et les priorités de la SCAPP à travers l'alignement systématique du contenu des lois des finances sur les priorités retenues dans le cadre de la SCAPP ainsi que les PIP et les CMDT ; et (ii) le renforcement du Système Statistique National (SSN) et l'amélioration de la qualité de la production statistique à travers la réforme du Système Statistique National (SSN), la cohérence entre la production et les besoins pour renseigner les indicateurs des ODD et autres indicateurs de développement économique et social, en tenant compte de la couverture géographique ainsi que la désagrégation la plus fine possible des données relatives aux populations les plus vulnérables pour faciliter les méthodes de ciblage et d'intervention.

10.2. Réalisations

Dans une dynamique de réflexion et planification économique, les autorités publiques se sont concentrées ces dernières années sur la mise en œuvre des différents dispositifs, de règles et de normes afin d'assurer une meilleure coordination des actions publiques.

En effet, l'année 2019 a été marquée par la mise en place d'un outil d'élaboration du cadrage macroéconomique et la confection d'un modèle d'équilibre général calculable pour mesurer l'impact des politiques publiques, qui répondent aux besoins ponctuels, quant à la formulation et l'analyse de la politique économique et notamment au suivi de la SCAPP. Malgré que ces nouveaux modèles ne sont pas encore opérationnels, leur mise à jour est en cours de réalisation et elle sera effective au courant de l'année 2020. En vue d'améliorer davantage l'action publique, un système de suivi-évaluation et audit des projets a été mis en place.

Conscients que les indicateurs de résultats sont un élément essentiel de la démarche objectifs-performances pour fonder l'appréciation des politiques, programmes et crédits publics, les pouvoirs publics Mauritaniens continuent à suivre assidument depuis 2016, les indices de classements du Pays (IDH, MO-Ibrahim, Global Integrity, CPIA BM, CPIA BAD etc.).

Sur le plan du renforcement de l'outil statistique, il y a lieu de noter la création d'un nouvel Institut Supérieur des Métiers de la Statistique (ISMS) au sein de l'Ecole Supérieure Polytechnique. Cet institut marque un nouveau jalon dans la formation et le renforcement des capacités statistiques qui constituent les piliers fondamentaux d'un système statistique solide et capable de répondre durablement aux besoins des utilisateurs et décideurs politiques en matière d'informations statistiques de qualité. Cette orientation sera consolidée par la création future d'une filière d'Ingénieurs Statisticiens Economistes (ISE) au sein de l'ISMS, dont l'ouverture est prévue en septembre 2020.

En termes de production statistique, il convient également à noter l'actualisation de l'annuaire statistique de Mauritanie 2017 et du répertoire des entreprises de pêche ainsi que la révision et la migration des comptes nationaux suivant le SCN 2008. A cela s'ajoutent la production et la publication des statistiques conjoncturelles, dont la rénovation de l'IPI, la production de l'INPC, de l'ICC ainsi que l'actualisation du commerce extérieur 2018.

Par ailleurs, conformément au plan au plan d'action de la SNDS 2016-2020, deux enquêtes d'envergure nationales ont connu le lancement effectif en novembre 2019. Il s'agit de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCV 2019) et l'Enquête Démographique et de Santé en Mauritanie (EDSM 2019). Les résultats de ces deux enquêtes sont attendus d'ici la fin de l'année 2020. Ils permettront de fournir une série d'informations statistiques constituant un outil clé de la panoplie du pilotage, du suivi et d'évaluation des stratégies et politiques de développement et notamment la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 216-2030).

De plus, il y a lieu de noter la création récente de l'Observatoire du dividende démographique et de l'Observatoire économique et social de la pêche (OESP) qui servent d'organes de veille et suivi permanent de la cohérence des politiques économiques et sociales. Ils servent respectivement à la production et l'analyse de statistiques en vue de planifier la conversion du dividende démographique en faveur de la croissance économique et à assurer une meilleure intégration des secteurs de l'agriculture et de la pêche dans le tissu économique du pays et de plus grandes retombées de ces secteurs au niveau social.

En outre, pour répondre aux besoins en données statistiques, l'ONS a lancé la préparation de deux enquêtes majeures : l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCV 2019), l'Enquête Démographique et de Santé en Mauritanie (EDSM 2019). A cela s'ajoute la production et la diffusion régulière² de données statistiques dans les différents domaines de la vie économique et sociale pour supporter la planification, la mise en œuvre de réformes, la gestion et la prise de décision stratégique ou opérationnelle dans les domaines concernés.

S'agissant de la coordination statistique, on peut noter que des efforts notables ont aussi été déployés afin de renforcer le système statistique national. Ces efforts ont concerné le lancement effectif de la révision du cadre juridique et la réforme institutionnelle du SSN et l'organisation pour la première fois d'un forum national de la statistique sous le thème : « La statistique au service du Développement » dédié au plaidoyer en faveur du développement du SSN.

10.3. Perspectives

Les perspectives visées en matière de statistique seront axées principalement sur la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique. Ces perspectives tirent leur fondement des orientations de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS) et du défi qui consiste à satisfaire convenablement en temps réel, les besoins statistiques du pays pour évaluer correctement l'effort des politiques de développement. Il est donc prévu de :

- Rendre disponibles des statistiques fiables respectant les normes internationales dans le temps et répondant aux besoins de suivi-évaluation et de la programmation des projets,
- Développer et moderniser, le site web de l'ONS à travers l'amélioration de son design et de sa plateforme pour faciliter son accessibilité et renforcer sa convivialité. En marge de son site web, l'ONS perfectionnera sa base de données cartographique en ligne (SIG-Web) à travers laquelle sera diffusée une importante masse d'informations à caractères cartographiques sur les lieux habités en Mauritanie et les principaux investissements et édifices réalisés à travers le pays.

² L'ONS publie régulièrement les données disponibles sur son site www.ons.mr

10.4. Recommandations

Des efforts restent à fournir pour assurer davantage pour assurer la cohérence entre le PIP, le CMDT et les lois de finances dans le cadre de la LOLF. Également, des efforts restent à déployer pour améliorer les performances du système statistique national, notamment par rapport au renforcement des capacités des ressources humaines. Par ailleurs, en matière de renforcement de la statistique, la Charte Africaine de la Statistique (CAS) par devrait être ratifiée par le gouvernement ;

ENCADRE 2 : LE PIB A ETE REEVALUE DE 25% EN 2018 APRES APPLICATION DU SCN 2008

La Mauritanie s'est engagée au début 2017 dans un processus de révision des comptes nationaux afin de rendre les agrégats macroéconomiques plus performants et intégrer les dernières recommandations du nouveau système des comptes nationaux de 2008 (SCN 2008). Cet exercice de révision a porté sur :

- **Le changement de l'année de base (2014)** : ce changement a permis l'amélioration de la couverture de certains domaines d'activité, la prise en compte de la nouvelle norme de comptabilité nationale (SCN 2008) et l'introduction des changements structurels des comportements des agents économiques.
- **L'élaboration des comptes des années 2015-2018** selon la même méthodologie de l'année de base permettant la stabilisation des agrégats de l'année de base.
- **La réropolation de la série de 2005-2013** avec une méthodologie permettant de disposer d'une série des comptes nationaux longue, équilibrée, cohérente qui prend en compte l'ensemble des changements introduits dans la nouvelle base en relation avec les recommandations du nouveau système des comptes (SCN 2008).

Les comptes de l'année de base 2014 ont été produits selon les deux systèmes afin de pouvoir mesurer les impacts.

La prise en compte de l'ensemble des recommandations ont abouti à une réévaluation du produit intérieur brut (PIB) de **25%** par rapport à son niveau selon l'ancien système (SCN 93) en 2018.

Ces données de la nouvelle série du PIB seront utilisées comme base de projection pour la période 2018-2023 lors de l'élaboration du cadrage macroéconomique futur.

XI. ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Les résultats de cette intervention sont passés en revue dans la NASMO du CDS 2 : « Promotion du secteur et amélioration de la pratique des affaires ».

D. FINANCEMENT DES CHANTIERS DU CDS 8

Le Programme d'Investissement Public (PIP) 2019-2021 prévoit une enveloppe de **918.84** millions MRU au titre de l'exercice 2019, non compris certains financements non couverts par le PIP, alors que l'ensemble du financement programmé pour la période triennale 2019-2021 s'élève à **1892.44** millions MRU.

Projet	Intitulé	Début	Fin	Agence d'Exécution	Source de Financement	Cout total (en M.MRU)	Type de financement	Degrés de maturité	Programmation (en M.MRU)	2019-2021 (en M.MRU)
									2019	
51A455BA	Renforcement du Système de Production des Comptes Nationaux	2017	2020	41-ONS/MEF	FADES	12	Don	d°M:5	5,00	5,00
51A409BE	Appui pour la numérisation des dossiers du personnel de l'Etat	2015	2019	01-CABINET	RIM	1	Budget	d°M:5	0,50	0,50
51A425BE	Projet d'Appui à la Gouvernance pour la Promotion d'une Croissance Inclusive (PAGOCI)	2014	2019		RIM	1	Budget (CP)	d°M:5	1,00	1,00
51A438BE	Appui au développement des outils de prévision et d'analyse macro-économique	2016	2021		RIM	1	Budget	d°M:5	1,00	3,00
51A458BE	Appui à la DAAF/MEI	2017	2019		RIM	1	Budget	d°M:5	1,00	1,00
51A461BE	Suivi des Indicateurs/MEI	2017	2021		RIM	1	Budget	d°M:5	1,00	3,00
51A467BE	Appui à la Direction des Services Financiers/MDN	2018	2019	81-ADM CENT/MDN	RIM	1	Budget	d°M:5	2,00	2,00
51A446BE	Programme d'Appui à la restructuration des Ets Publics	2016	2020	05-Autres INVEST	RIM	1 100	Budget	d°M:5	200,00	400,00

41A17BA	Appui à la Bibliothèque Nationale	2005	2019	46-B.N/MCA	RIM	12	Budget	d°M:5	0,50	0,50
25A60BE	Appui au projets gaziers et renforcement des capacités institutionnelles en Mauritanie	2019	2022	01-CABINET	BM-IDA	716	Don	d°M:4	179,00	525,00
51A455BA	Renforcement du Système de Production des Comptes Nationaux	2017	2020	41-ONS/MEF	RIM	15	Budget	d°M:5	0,00	3,00
11P120BE	PDRI-Suivi-évaluation et statistiques agricoles	2014	2019		RIM	15	Budget	d°M:5	26,43	26,43
51A367BE	Projet Implantation d'un logiciel de suivi et de coordination de l'Aide Publique au Développement	2010	2021		RIM	2	Budget	d°M:5	1,00	3,00
51E215BE	Appui à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie nationale de lutte contre la corruption	2013	2021		RIM	2	Budget	d°M:5	1,00	2,00
61A132BE	Projet Régional d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique	2015	2019		BM-IDA	446	Quasi-Don	d°M:5	103,54	103,54
51A391BE	PDRI- Appui Institutionnel: gestion et coordination	2014	2019	01-CAB/M AGRICULTURE	RIM	151	Budget	d°M:5	24,00	24,00
61A132BE	Projet Régional d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique	2015	2018		RIM	16	Budget (CP)	d°M:5	10,00	10,00
51A477BE	Appui à la mise en œuvre de la LOLF (volet confection du Budget)	2019	2020	DGB/MEF	RIM	2	Budget	d°M:5	1,00	1,00
51I209BE	Appui à la mise en place d'un système d'archivage et d'informations	2017	2019	01-CABINET	RIM	2	Budget	d°M:5	2,00	2,00

51A425BE	Projet d'Appui à la Gouvernance pour la Promotion d'une Croissance Inclusive (PAGOCI)	2014	2019		BAD-BAD	88	Don	d°M:5	22,63	22,63
51E212BA	Rénovation Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC)	2014	2021	41-ONS/MEF	RIM	24	Budget	d°M:5	6,00	12,00
44A109BE	Forfait Obstétrical	2012	2019	01-CABINET	FRANCE-AFD	93	Don	d°M:5	1,46	1,46
51E208BE	Appui à la Politique Nationale de Population	2009	2021		RIM	3	Budget (CP)	d°M:5	0,50	1,50
51A155BE	Fonds de développement d'un système de suivi des investissements Publics	2007	2021		RIM	29	Budget	d°M:5	1,00	3,00
46A22BE	Organisation des journées portes ouvertes sur la fonction publique	2015	2020	01-CABINET	RIM	3	Budget	d°M:5	1,00	1,00
51A439BE	Cellule des audits et suivi de projets et programmes /MEF	2016	2021		RIM	3	Budget	d°M:5	1,50	3,50
51A468BE	Programme d'Appui aux Reformes Economiques et à la Diversification de l'Economie Phase I /PAREDE-I	2018	2019	CAB/MEF	BAD-FAD	152	Prêt	d°M:5	0,00	0,00
51A471BE	Projet d'appui à la modernisation de l'infrastructure financière (PAMIF)	2019	2020	CAB/MEF	BAD-FAD	185	Prêt	d°M:4	54,00	108,00
37I06BE	Projet de connectivité nationale (WARCIP Mauritanie)	2012	2019	10-DGTIC/MEFPTIC	RIM	36	Budget (CP)	d°M:5	3,80	3,80

51A465BE	Appui au Comité National sur la Transparence des Industries Extractives	2017	2021	01-CABINET	RIM	4	Budget	d°M:5	3,80	11,40
51A317BE	Appui à la vulgarisation des textes de la FP	2011	2019	03-DEPC/MFPMA	RIM	4	Budget	d°M:5	1,50	1,50
51A423BE	Appui pour la mise en place du système intégré pour la gestion du personnel de l'Etat (SIGPE)	2016	2019	01-CABINET	RIM	4	Budget	d°M:5	3,50	3,50
51A472BE	Programme d'Appui aux Reformes Economiques et à la Diversification de l'Economie Phase II /PAREDE-II	2018	2019	CAB/MEF	BAD-FAD	204	Prêt	d°M:4	180,00	180,00
51A411BE	Projet Gouvernance Secteur Public	2016	2019		RIM	40	Budget (CP)	d°M:5	5,25	5,25
51A476BE	Projet d'appui à la réalisation et au suivi des objectifs de la SCAPP pertinents pour l'intégration Pauvreté /Environnement en Mauritanie en relation avec les ODD	2018	2022	01-CABINET	ONU-PNUD	42	Budget	d°M:5	10,50	10,50
51A470BE	Appui à l'Analyse et programmation des investissements publics/CAPIP	2018	2019	04-DGIPCE/MEF	RIM	5	Budget	d°M:5	1,00	1,00
51A363BE	Renforcement des Capacités institutionnelles du CMAP (phase 3)	2012	2021	77-CMAP/MEF	RIM	45	Budget (CP)	d°M:5	6,00	12,00
51E216BA	Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages	2019	2020	CAB/MEF	RIM	45	Budget	d°M:5	35,00	35,00

51A456BA	Appui au Conseil National des Statistiques	2017	2021	41-ONS/MEF	RIM	1	Budget	d°M:5	0,50	1,50
51A464BE	Suivi de l'Exécution des Projets	2017	2021		RIM	1	Budget	d°M:5	1,00	3,00
51A292BE	Renforcement des capacités et équipements/MFPTMA	2010	2019	01-CABINET	RIM	58	Budget	d°M:5	1,00	1,00
51A445BE	Suivi/évaluation de la SCAPP	2016	2020		RIM	7	Budget	d°M:5	3,00	6,00
51A362BE	Fonds d'Etude et Renforcement des Capacités	2012	2019	CAB/MEF	FRANCE-AFD	29	Don	d°M:5	7,13	7,13
51A411BE	Projet Gouvernance Secteur Public	2016	2020		BM-IDA	338	Don	d°M:5	7,80	141,80
44A120BE	Réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvenile	2020	2022	01-CABINET	A RECHERCHER	284	Quasi-Don	d°M:1		200,00
Total						4219.30			918.84	1892.44

Source : PIP 2019-2022 / DGIPCE/MEI

ANNEXE
LISTE DES MEMBRES DU CDS8

Chantiers et interventions	Institutions	Nom et prénoms	Fonction	Téléphone	E-mail
Président :	DGERSE / MEF	Mohamed Abdarahmane Deddi	DG / DGRESE	20400010	yeslem1@yahoo.fr
Vice-Président :	DGB/ MEF	Fall Khayar	Directeur	46746586	khayarfall@outlook.com
Engagement politique en faveur du dividende démographique	SWEDD	Wagué Aliou	Responsable Suivi Evaluation	46417072	wagueali@gmail.com
Accélération des politiques pro-dividende démographique	UNFPA	Brahim Vall Mohamed Lemine			bouldmohamedlemine@unfpa.org
Optimisation de l'administration publique	DEPC/MFPTEMA	Ba Amadou Tidjane	DA/ DEPC	46731401	baamadoutidjane1985@gmail.com
Amélioration de la gestion du personnel de l'Etat	DFP/ MFPTEMA				
Développement de l'Administration et des services électroniques	TIC				
Planification, coordination, suivi-évaluation de la SCAPP	DC-SCAPP/MEF	Konaté Oumar	Chef de service	36210397	konatomar@yahoo.fr
Renforcement de la gouvernance du secteur public en vue de réduire le risque de surendettement	Dir. Dette Publique/MEF	Mohamed Cheikh		43737777	
	DGIPCE/MEF				
	DES/DGERSE	Yahya O. Mohamed Vall		22288285	
Gestion des finances publiques	CERFIP/MEF	Cheikh Tourad		36312120	touradcheikh@gmail.com
	BCM	Zeine O. Sidi Boubacar	Directeur	46845462	zeidane@bcm.mr
	Appui aux finances publiques (PAGEFIP)	Abderrahim Didi	Coordonnateur et chef de mission	36606450	didiyahim@yahoo.com
	Cour des Comptes				
	IGE				
	PAGEFIP	Heidi Ben Bendoua	Expert en gestion budgétaire	34162784	hedi.bendoua@expertisefrance.fr
Lutte contre la corruption et renforcement de la transparence	FMI	Sara Braham		36606386	amaaloumbraham@imf.org
	DSP/MEF	Mohamed Teghre	Directeur	36204980	medteghre@gmail.com
Gouvernance économique	Min de la Justice				
	DPAE/MEF	Gueye Oumar	Directeur	46430850	oumargueye@hotmail.com
	ONS	Nouh O. Moctar	DA/ Compta Nat	26882863	elmoctarn@gmail.com
	CMAF	Mana El Hadj		46542128	manaelhadj@gmail.com
	PNUD	Selma Cheikh Malainine			selma.cheikh.malainine@undp.org

	BM	Hadrami Oubeid		36303451/ 49481108	eoubeid@worldbank.org
	PAMO-FED/CAON	Nathalie Gibon	AT	46207634	ngibon@economie.gov.mr
Autres membres	Secteur privé	Hamza Babetta	SGA/UNPM	20879785	sga@unpm.mr
	UNICEF	Latifa Mohamed Vall		20517777	lmvall@unicef.org
	ADRES	Baba Hamdi		22038353	
	AMPDH	Hawa Sidibé		46413766	
	Observatoire contre la Corruption				
	DC-SCAPP	Sidna Ndah Mohamed-Saleh	Consultant SCAPP	36302126	sndah@hotmail.com
	DC-SCAPP	Khadijettou mint El Heda	Expert Levier 3 SCAPP	26145513	khatouahmed@yahoo.fr